Zeitschrift: L'Afrique explorée et civilisée
Band: 14 (1893)
Heft: 6

Artikel: Chronique de l'esclavage
Autor: [s.n.]
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-134591

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 16.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

L'organisation de la colonie française du Bénin, conséquence de la guerre du Dahomey, comporte l'envoi d'un certain nombre de missions ayant pour objet de nouer des relations commerciales avec les populations indigènes. Une de ces missions sera confiée à M. E. Viard, auquel on doit déjà d'intéressants voyages dans le bassin du Bénoué, dans le pays d'Abeokouta et des Egbas.

M. Alby, administrateur des Colonies a été désigné pour une mission au Fouta-Djallon, afin de donner aux Almamys les conseils et les directions rendus nécessaires par le développement des relations commerciales de la France avec la Guinée. M. Alby s'est déjà mis en route par la voie qui mène directement à Timbo; utilisée par les caravanes, elle n'a pas jusqu'ici été parcourue par les Européens.

Les Anglais ont l'intention d'établir un nouveau comptoir près du cap Juby. Un des membres de l'expédition chargée de chercher un endroit favorable à l'établissement projeté, s'est noyé près de la côte.

CHRONIQUE DE L'ESCLAVAGE

M. Ch. Allen, secrétaire de la British and Foreign Antislavery Society, a transmis au *Daily News* des renseignements relativement à la capture par le *Philomel*, steamer de S. M. britannique, d'un navire arabe portant pavillon français et emmenant des esclaves du port de **Zanzibar.** L'enquête faite par le consul de France permit d'établir que l'embarcation était destinée au golfe Persique et appartenait à des Arabes y résidant. Une écoutille ayant été ouverte, on s'aperçut qu'elle couvrait une chambre secrète de quelques pieds carrés. Dès qu'on l'ouvrit une cinquantaine d'esclaves, garçons et filles étendirent leurs mains et leurs bras, suppliant qu'on leur donnât de l'eau, de la nourriture et de l'air, car la ventilation n'y était pas possible. Vraisemblablement on ne les avait enfermés dans cet étroit espace que jusqu'à ce que le navire eût atteint la haute mer. Mais même alors, et la barque n'eût-elle pas été capturée, un grand nombre de ces esclaves auraient succombé à leurs terribles privations. Il est très satisfaisant de dire, ajoute M. Allen, que dans ce cas toutes les dispositions de l'Acte de Bruxelles ont été loyalement exécutées par la France. Sur la foi des plus hautes autorités, on peut admettre que pour un esclave capturé et libéré, il y en a vingt au moins qui sont emmenés en contrebande. Deux cents esclaves ayant été capturés en un mois; il est facile de calculer qu'il y en a eu environ 4,000 qui ont été exportés de Zanzibar et des ports voisins, ce qui, pour une année, fournit un chiffre de 40,000 à 50,000 enlevés à l'Afrique. Si, à ce chiffre, l'on ajoute le nombre de ceux qui succombent dans les chasses que font les esclavagistes pour se procurer des captifs, la somme totale s'élève à un

chiffre énorme. « En faisant ce calcul, » dit M. Allen, « je ne parle pas au hasard, mais d'après des informations fournies par des hommes dont l'autorité ne peut pas être mise en question. On peut bien se demander ce que font les autorités britanniques à Zanzibar pour permettre un tel état de choses, et quand le gouvernement anglais mettra-t-il à exécution le projet formé par Sir John Kirk en 1854, exécution sur laquelle la British and Foreign Antislavery Society a insisté depuis des années auprès de tous les Foreign Offices, pour l'abolition du *status légal* de l'esclavage ? Il n'y a que cette mesure qui puisse mettre un terme à ces actes monstrueux de traite qui s'accomplissent dans une île sur laquelle flotte le pavillon du protectorat britannique. »

Dans notre numéro de Mars (p. 85-86), à l'occasion de l'abolition du décret du 1er août 1890, du sultan de Zanzibar, aux termes duquel les esclaves pouvaient racheter leur liberté, les propriétaires étant obligés de consentir à ces rachats, nous demandions comment le consul général anglais à Zanzibar avait pu ignorer la proclamation annulant le décret à la publication duquel il avait contribué, et à l'instigation de qui cette révocation a-t-elle eu lieu? Jusqu'ici nous n'avons trouvé dans les publications anglaises aucune donnée qui nous fournisse une réponse quelconque.

En revanche, les autorités britanniques à Zanzibar procèdent à l'égard des protégés français dans l'île avec un sans gêne qui montre qu'elles ne comprennent nullement les devoirs qui résultent de l'entente entre l'Angleterre et la France au sujet du droit de visite des navires portant pavillon français. Nous ne parlons pas de la présence de matelots anglais assistant, revolver au poing, au débarquement des esclaves de la barque arabe sus-mentionnée, en présence du chancelier du consulat de France. Le lendemain, les autorités anglaises, croyant trouver les éléments d'un nouvel envoi d'esclaves, firent des perquisitions dans les maisons de plusieurs protégés français, perquisitions qui ne donnèrent aucun résultat. Des excuses furent, il est vrai, présentées au consul de France, mais celui-ci, tenant compte du mauvais effet que ces mesures produisaient sur la population, ne put les accepter. Il envoya une protestation officielle au gouvernement de Zanzibar. Aux dernières nouvelles la question n'avait pas encore reçu de solution.

Au Parlement d'Angleterre, Sir Charles Dilke a demandé au sous-secrétaire d'État pour les affaires étrangères si le traité existant avec **Madagascar** ne donnait pas à l'Angleterre le droit de visite sur les navires malgaches ou arabes soupçonnés de faire la traite dans les eaux

de Madagascar, et de traiter en pirates ces navires et leurs équipages? Sir Edw. Grey, secrétaire aux affaires étrangères, a répondu qu'en vertu du traité avec Madagascar, l'Angleterre avait le droit d'exercer des perquisitions à bord des vaisseaux soupçonnés de se livrer à la traite des esclaves dans les eaux de Madagascar, mais que le gouvernement britannique ayant reconnu, par la déclaration du 5 août 1890, le protectorat de la France à Madagascar avec toutes ses conséquences, ce protectorat comprend pour la France exclusivement le droit de surveillance des eaux de l'île; en conséquence, les officiers commandant les forces navales britanniques ont été informés qu'ils n'ont plus à exercer le droit de visite des bâtiments naviguant dans les eaux de Madagascar.

La situation des **esclaves fugitifs** dans l'**Afrique orientale anglaise** paraît être encore régie par les mêmes dispositions qui, il y a quelques années, engagèrent le Rév. Price, fondateur des établissements de Frere Town en faveur des libérés, à venir à Londres protester contre des décrets du juge consulaire britannique qui imposaient aux missionnaires l'obligation de renvoyer à leurs propriétaires arabes les esclaves qui se réfugiaient sur les terres de la mission. Une femme esclave s'étant enfuie de chez son maître et se croyant protégée par le pavillon britannique, les agents de l'Imperial British East African Company la saisirent, et l'administrateur de la Compagnie lui ordonna de retourner chez son propriétaire. Une interpellation a été adressée au Parlement à Sir E. Grey, sous-secrétaire d'État pour les affaires étrangères, qui a répondu n'avoir reçu encore aucun rapport officiel sur cette affaire. Il a cependant reconnu avoir appris qu'il y a eu échange de correspondance entre l'Imperial British East African Company et les missionnaires de l'Église méthodiste libre qui ont procuré à l'esclave sa liberté à prix d'argent pour empêcher qu'elle ne subît une sentence pénale. Mais la question de la réception d'esclaves fugitifs dans les stations missionnaires doit être examinée dans son ensemble. Nous avions cru que les protestations du Rév. Price auraient garanti aux fugitifs une position au moins aussi assurée que celle des esclaves enlevés aux barques des Arabes par les croiseurs britanniques et que ceux-ci remettent aux établissements de libérés de Frere Town et de Bagamoyo. Il paraît que nous nous sommes trompé.

M. Diderrich, géologue, attaché à l'expédition Delcommune, a fourni au *Mouvement antiesclavagiste de Bruxelles* des informations importantes sur la station de M'Pala au **Tanganyika**, protégée par le capitaine Joubert. « Sous cette protection défensive, efficace, les vaillants Pères blancs, » dit-il, « ont constitué une véritable oasis au milieu d'une région

dévastée par la famine. Sur plusieurs centaines d'hectares croissent de riches moissons qui assurent la subsistance non seulement aux catéchumènes abrités dans la mission, mais encore aux populations considérables qui sont venues se placer sous l'égide des Pères blancs, au seul bruit de leur bonté. Le ravitaillement de M'Pala est de plus assuré par les indigènes qui cultivent le sorgho dans les montagnes du Maroungou, inaccessibles aux guerriers qui dévastent la plaine. La réputation de Joubert a également assis la puissance des blancs : Katélé, un des chefs les plus cruels et les plus redoutés, a été battu naguère par le chef de M'Pala, et tous les petits chefs qu'il opprimait avec la dernière cruauté sont aujourd'hui protégés par des forts construits par Joubert et défendus par lui. Ceci est d'un effet moral considérable sur les populations indigènes. Mais l'influence heureuse du poste de M'Pala s'est surtout manifestée, quand Joubert, victorieux sur la Loukouga, a pu fonder Albertville et s'y retrancher. En effet, le bruit de ses victoires lui a amené quantité de malheureux fugitifs traqués comme des bêtes fauves par les Arabes et auxquels il fallait accorder des subsistances. Or, le pays saccagé par les esclavagistes était en proie à la plus terrible famine. Qu'eût fait Jacques manquant déjà de vivres pour lui et les siens, si Joubert et les Pères blancs ne l'eussent ravitaillé. Et encore à cette heure, où il est peut-être bloqué dans son fort, pourrait-il résister si les vaillants missionnaires ne lui envoyaient par voie d'eau les subsistances nécessaires. Jacques n'a pas tiré un coup de feu avant le jour où sa vie et celle de ses compagnons ont été mises en péril. Par trois fois, il vit la mort à deux pas ; on lui tendit toutes sortes d'embûches ; en sortant d'une entrevue avec Roumaliza, comme il prenait le large, il fut assailli, sur le bateau qui l'emportait, par de nombreux coups de feu. Placé à l'avant, il fut atteint au pied, c'est alors que pour la première fois il ordonna de riposter. La guerre était déclarée, mais à qui la faute ? Il a la bonne fortune d'être entouré de Zanzibarites chrétiens, recrutés par les Pères du Saint-Esprit à Bagamogo. Les Arabes sont armés de Winchester. Leur poudre doit provenir de l'embouchure du Sankourou, où le commerce des armes et des munitions n'est pas encore règlementé. On estime à 10,000 le nombre des indigènes que la présence de Jacques et de Joubert au Tanganyika a soustraits à la traite.

M. Diderrich a également donné des renseignements sur la traversée du Maroungou et du territoire entre le Loualaba et le Lomami où l'expédition Delcommune trouva toutes les populations soulevées contre les Arabes. Tous les chefs accompagnaient Dhanis victorieux qui venait de fonder le poste de N'Gongo Lutété. C'est là, dit-il, que nous reçûmes une

lettre de lui, nous informant de ses projets sur Nyangoué, et de sa détermination d'aller rejoindre Jacques sur le Taganyika.

Un télégramme arrivé à l'administration centrale de l'État indépendant du Congo annonçait que M. Dhanis avait remporté une nouvelle victoire sur les Arabes, le 9 janvier à Goia Kapaka ; que le chef Moharra avait été tué, que Sefou était fugitif. Le 29 janvier, M. Dhanis établissait son camp devant **Nyangoué.** Enfin le 21 avril, un télégramme annonçait que Dhanis venait de prendre d'assaut Nyangoué, la capitale des Arabes dans le Manyéma. C'était la troisième victoire que sa vaillante troupe remportait sur les esclavagistes. Dans la première, Sefou, fils de Tipo Tipo, prenait honteusement la fuite; dans la deuxième, Moharra le meurtrier d'Hodister, restait sur le champ de bataille. Quant à la prise de Nyangoué, elle a une importance considérable. Cette capitale était le centre de toutes les opérations de traite. De là rayonnaient toutes les caravanes esclavagistes qui opéraient des razzias sur le territoire de l'État indépendant du Congo. Actuellement les Arabes n'ont plus de centre d'action dans cette partie de l'Afrique centrale. Nyangoué, ville de 12,000 âmes, était si bien fortifiée qu'elle paraissait inexpugnable. Aussi la nouvelle de sa prise a-t-elle produit un grand effet moral. Les populations indigènes, heureuses de secouer le coup des esclavagistes, se rallient ouvertement à Dhanis et se rangent avec lui contre l'ennemi commun : les Arabes. On croit, dit le *Mouvement antiesclavagiste,* que Dhanis va profiter de sa victoire pour aller rejoindre Jacques sur le Tanganyika et seconder les efforts du vaillant explorateur. Si ce fait se réalise, le temps viendra bientôt où l'on pourra considérer la traite comme définitivement disparue du territoire de l'État indépendant.

RETOUR DU Dr O. BAUMANN A PANGANI

D'Irangi, l'explorateur allemand a tenu à compléter l'étude de l'Oumbougoué dont il avait traversé la partie septentrionale l'année passée; le 5 janvier, il montait sur le plateau de Massi, dont les habitants sortant en masse et en armes de leurs tembés voulurent exiger que l'expédition leur livrât ses bestiaux. Sur son refus, ils attaquèrent l'arrière-garde, mais furent facilement repoussés; l'avant-garde fut ensuite exposée à leurs flèches empoisonnées, mais le Dr les dispersa et détruisit leurs tembés. Jusqu'à l'extrémité du plateau dont il atteignit l'arête le 7 janvier le pays était couvert de forêts clairsemées. Au pied de ces hauteurs s'étendait le territoire d'Ou-Fiomi entourant le ravissant lac Maïtsimba.